

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2018

RÉCÉPISSÉ CONTRÔLE IDENTITÉ - (N° 520)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une loi visant à réformer le fonctionnement de la police ne peut pas être prise à la légère au vu de l'importance de celle-ci. Il faut plus de temps de manière à pouvoir réformer convenablement la police et ce dans l'intérêt de cette dernière.